

RAPPORTEUR : Emmanuel AGIUS, Président du SyMPaC

TITRE : Canaux du Calaisis – Entretien - Partenariat 2020

Mesdames, Messieurs,

Le SyMPaC est, depuis 2007, le maître d'ouvrage référent pour le portage financier de l'entretien des canaux du Calaisis avec pour opérateur l'Association des Pêcheurs du Calaisis.

Afin d'assurer la poursuite de l'entretien des surfaces d'eau au travers d'une action menée par l'Association des Pêcheurs du Calaisis, le syndicat a déposé un nouveau dossier de demande d'aide auprès de l'Agence de l'Eau dans le cadre d'un conventionnement acté sur 3 années (2020, 2021 et 2022).

Pour rappel :

- les travaux d'entretien ont vocation à débuter en mai lorsque la végétation fait son apparition jusque fin octobre ;
- un suivi est mis en place durant cet exercice avec des élus référents à la fois par commune et EPCI ;
- le modèle de répartition du financement réparti entre les 3 EPCIs s'appuie sur le linéaire et une moyenne des temps d'intervention constatés sur les exercices précédents. Une révision a été amorcée. Elle est en cours de finalisation et sera présentée au prochain Bureau Syndical.

Le plan de financement 2020 de l'association est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Dépenses de personnel	50 500 €	SyMPaC (compensé par une subvention prévisionnelle de 12 840 € de l'Agence de l'eau et de la participation des 3 EPCIs d'un montant total de 49 979 €).	62 819 €
Equipements, consommables	12 000 €	Fonds propres de l'association	3 681 €
Administration, frais généraux	4 000 €		
TOTAL	66 500 €		66 500 €

En conséquence, je vous propose, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir émettre un avis favorable sur les intentions suivantes :

- valider le plan de financement prévisionnel ci-joint ;
- autoriser le Président à :
 - signer toutes les conventions et pièces nécessaires pour formaliser les habilitations et partenariats avec chacun des acteurs concernés ;
 - verser une subvention de **62 819 €** à l'Association des Pêcheurs du Calaisis sous réserve des conditions exposées dans la convention.

Acte certifié exécutoire compte-tenu de :

- son envoi en Sous-Préfecture le 2 juillet 2020
- son envoi à l'affichage au siège du SyMPaC et ceux des EPCI le 2 juillet 2020

Le Président du SyMPaC,

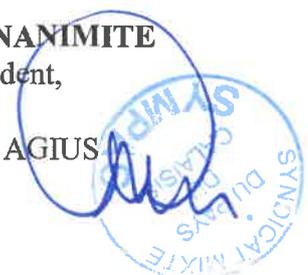
Emmanuel AGIUS



ADOpte A L'UNANIMITE

Le Président,

Emmanuel AGIUS





COMITE SYNDICAL DU 24 JUIN 2020

Le vingt-quatre juin de l'an deux mille vingt, le Comité Syndical du SyMPaC, légalement convoqué le huit juin deux mille vingt, s'est réuni à CALAIS en la salle du Grand Salon, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel AGIUS, Président et sous la présidence de Monsieur Michel HAMY en ce qui concerne le vote du compte administratif.

Etaient présents :

Mmes Malika BOUAZZI, Michèle DUCLOY, Nicole HEUX, Maïté MULOT FRISCOURT, MM. Emmanuel AGIUS, Guy BEGUE, Pierre-Henri DUMONT; Michel HAMY, Philippe MIGNONET (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mmes Nicole CHEVALIER, MM. Frédéric MELCHIOR, Daniel PIQUET, Patrick WAY (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

Mme Brigitte HAVART, MM. Eric BUY, Claude KIDAD, Ludovic LOQUET, Guy VASSEUR (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Etaient excusés :

Mmes Natacha BOUCHART (pouvoir Mr AGIUS), Nadine DENIELE-VAMPOUILLE (pouvoir Mr AGIUS), Jacqueline DEWET (pouvoir Mme HEUX), MM. Guy ALLEMAND, Gérard CLAIS (pouvoir Mme HEUX), Alain FAUQUET (pouvoir Mme MULOT-FRISCOURT), Gérard GRENAT (pouvoir Mr MIGNONET), Francis LECOCQ (pouvoir Mr HAMY), Bernard LELIEVRE, Dominique LEGRAND (pouvoir Mme DUCLOY), Fabrice MARTIN (Pouvoir Mr DUMONT), Pascal PESTRE (pouvoir Mr MIGNONET), Philippe VERON (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mmes Clotilde BEAUFILS (pouvoir Mr WAY), Béatrice BOULANGER (pouvoir Mr MELCHIOR), MM. Jean-André DELACRE, Yves ENGRAND, Olivier MAJEWICZ, Julien RENAULT, Guy VERMERSCH, (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

M. Gilles COTTREZ (pouvoir Mr KIDAD), Bruno DEMILLY (pouvoir Mme HAVART), Marc MEDINE (pouvoir Mr LOQUET), Pierre PREVOST (pouvoir Mr LOQUET), Antoine PERALDI (pouvoir Mme HAVART), Thierry POUSSIERE (pouvoir Mr BUY) (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).